**Long Term ACCEPT Form - CONVENTION D’ECHANGE**

Le Rotary Club …………………………………..………………………………………du district ……..…. s’engage à réaliser avec l’ASSOCIATION ROTARY DES ÉCHANGES DE JEUNES SUISSE/LIECHTENSTEIN un projet d’échange dans le cadre du programme international « Echanges de jeunes ».

1. **Étudiant-e „Outbound“ (élève suisse partant-e), soigneusement sélectionné-e selon la check-list pour candidat-e-s intéressé-e-s et recommandé-e**

Nom ………………………......................…… Prénom …………………………………… né-e le …………...............

Dès réception de ce formulaire, le Secrétariat général du Rotary Exchange de Jeunes Suisse/Liechtenstein considère l’inscription au programme d’échange comme étant définitive. Il transmet à l’élève toutes les informations nécessaires pour la constitution de son dossier de candidature (Application Forms) et demande au/à la candidat-e une taxe d’inscription.

**B) Le Club confirme l’accueil d’un-e élève d’échange pour août 20\_\_\_\_\_ janvier 20\_\_\_\_\_\_**

Règle générale:

**Pour les départs du/de la candidat-e suisse en été (juillet ou août) vers**

* l’hémisphère nord (p.ex. USA, Canada, Japon, Mexique, etc.) => l’étudiant-e d’échange arrive en août
* l’hémisphère sud (p.ex. Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud) => l’étudiants d’échange arrive en janvier de l’année suivante.

**Pour les départs des candidat-e-s suisse en hiver (janvier) vers**

* l’hémisphère sud => les étudiants d’échange arrivent également en janvier (l’échange vers l’hémisphère nord est impossible)

**C) Généralités**

Le Club connaît les règles du Rotary International (Code of Policies), les conditions d’échange de l’ASSOCIATION ROTARY DES ÉCHANGES DE JEUNES SUISSE/LIECHTENSTEIN et les responsabilités qui en découlent. Il s’engage à les respecter et confirme son engagement par l’acceptation de la « Guarantee Form ». Les frais engendrés par le programme d’échange sont conformes à la feuille d'information "A quoi s'engage un Club". Le Club prend acte du fait qu’il est intégré dans le contrat d’assurance RC, assurance contractée dans le cadre du programme d’échange englobant tous les acteurs participant au programme.

Les fonctionnaires du Club qui participent au projet (Délégué-e échange des jeunes, Conseiller) ainsi que les familles d’accueil sont choisis avec soin et introduits dans leurs fonctions sur la base des cahiers des charges. Ils/Elles sont tenu-e-s d’assister aux rencontres d’informations et de préparation.

Les fonctionnaires du Club sont tenus de rendre périodiquement compte de l'état et du développement du projet d'échange au comité. Lorsqu’il y a des problèmes avec les participants au projet d’échange, le Club prend les mesures nécessaires en accord avec le responsable du district ou au niveau du multidistrict si la gravité de la situation le demande. Toute décision de renvoi d’un-e étudiant-e (Early return) doit se faire par une demande du Club au Chairman de l’ASSOCIATION ROTARY DES ÉCHANGES DE JEUNES SUISSE/LIECHTENSTEIN.

Toute attestation ou document concernant les programmes d'échange, fournis ultérieurement par les fonctionnaires du club, les Délégué-e-s aux échanges des jeunes ou Conseillers ainsi que par les familles d'accueil, font partie intégrante de cette convention.

Lieu: ……………………………………………… Date: ……………………………………………

Signatures:

……………………………………………………. ……………….. ……........………………………………………….

Président du Club ou Président élu Secrétaire du Club ou le/la Délégué-e aux échanges de jeunes